





Désignation des représentants du CA au Conseil des Etudiants.

## Conseil d'administration du 3 juillet 2023

## Délibération 2023/07/CA-123

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu les statuts du l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 65 ;

Vu la candidature reçue ;

Considérant que 3 sièges sont à pourvoir ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBERÉ,

- DÉSIGNE le représentant étudiant suivant pour siéger au Conseil des Etudiants :
  - Monsieur Charles CORTINAT
  - 1 siège vacant
  - 1 siège vacant

Toulouse, le 3 juillet 2023

e Président,

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

11 juillet 2023

r∕ean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27

Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0